

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 4 février 2025, à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 1 113 065 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-423, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 6020, boulevard Joseph-Renaud :
 - o Une allée d'accès menant aux cases de stationnement ayant une largeur minimale de 4,65 mètres, et ce, malgré que l'article 133 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) exige une allée d'accès d'une largeur minimale de 5,5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 17 janvier 2025.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement